

Attestation d'absence d'aide publique communale à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Je soussignée, Anne HÉRY - LE PALLEC, maire de la commune de Chevreuse, atteste que la Ville de Chevreuse n'a pas institué d'aide financière à destination de ses habitants en ce qui concerne l'acquisition d'un vélo électrique ou d'un vélo à assistance électrique.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chevreuse, le 2 janvier 2023.

Le Maire,



Anne HÉRY - LE PALLEC